

Pétition des personnels de l'université de Lille, septembre 2022

proposée par l'intersyndicale CGT-FSU-Sud éducation



Le slogan de l'Université de Lille nous y incite : Inspirons demain !

Il n'y aurait pas d'université sans ses personnels ! Pourtant, la rentrée 2022 à l'Université, c'est pour nous :

des conditions de travail de plus en plus dégradées :

- l'annonce de la **suppression d'un poste BIATSS vacant sur deux pour 2023 et 2024** qui ne fera qu'intensifier davantage le travail des agent·e·s en poste (lettre de cadrage adoptée par le Conseil d'Administration Plénier de l'Université le 30 juin dernier) ;
- **un sous-encadrement, consécutif aux « gels » récurrents d'emplois d'enseignants-chercheurs** alors que le nombre d'étudiant·es augmente, qui conduit de nombreuses filières à devoir « geler » des heures d'enseignement et contraint de trop nombreux et nombreuses EC à assurer un volume d'heures complémentaires excessif, voire déraisonnable, au détriment de leurs activités de recherche et de leur santé ;
- le retour dans **des bâtiments vétustes** dans plusieurs campus et des manques de salles d'enseignement
- la **restriction du chauffage à prévoir** ;

des rémunérations qui ne reconnaissent pas la valeur sociale de notre travail :

- **une inflation galopante** qui nous touche toutes et tous : nos familles, les étudiant·e·s ;
- **une revalorisation de 3,5 %** de la valeur du point d'indice **qui ne compense même pas l'augmentation des prix à la consommation sur l'année** (+6,1 % en juillet 2022), après des années de « gel » du point d'indice qui ont dévalorisé nos salaires ;
- le recours à **des primes individualisées** (RIFSEEP, RIPEC, Prime d'intéressement, etc .) **accentuant les conflits** entre collègues au détriment du travail collectif ;
- la **restriction du repyramidage « LPR » à certaines disciplines** pour les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses et **aux seules BAP scientifiques** pour les BIATSS, comme si l'université ne reposait que sur l'activité d'une partie d'entre nous ! ;
- **des conditions d'emploi et de rémunération des personnels contractuels très dégradées** entraînant un fort turn-over pour être mieux rémunérés dans le secteur privé.

Madame la Ministre, Madame le Recteur, Monsieur le Président,

**permettez-nous de vous inspirer quelques recommandations
pour retrouver dès aujourd'hui des conditions acceptables d'exercice de nos missions de service public :**

Tournez SVP

Pétition des personnels de l'université de Lille, septembre 2022

proposée par l'intersyndicale CGT-FSU-Sud éducation



Monsieur le Président, nous vous demandons de

- **publier l'intégralité des emplois vacants de titulaires** pour ne pas dégrader encore nos conditions de travail ;
- **mettre en évidence l'insuffisance de la dotation de l'État** au regard des dépenses nécessaires au fonctionnement de notre établissement par la présentation d'un budget 2023 sincère, donc en déséquilibre ;
- **améliorer les conditions d'emploi des contractuel·le·s** (contrats plus longs pour emplois sur besoin permanent, sans interruption entre deux contrats, paiement dès le premier mois travaillé, accès à la titularisation,...) ;
- **mensualiser le paiement des vacances** dès le premier mois d'exercice ;
- **mettre en œuvre l'avancement minimal sur deux grades pendant une carrière** prévu dans le protocole PPCR rendu impératif aux établissements ;
- **cesser les restructurations institutionnelles** et de services, facteurs de désorganisation du travail et de souffrance ;
- **respecter les avis des instances représentatives des personnels** (ne pas soumettre au CA une délibération qui a reçu un avis négatif) ;
- **passer le budget de l'action sociale à 1 % de la masse salariale** (soit de 1M€ à 5M€).

Madame la Ministre, nous demandons au gouvernement

- **Une augmentation immédiate de 10 % des salaires** des agent·e·s titulaires comme contractuel·le·s, la ré-indexation du point d'indice sur l'inflation et le rattrapage de sa valeur perdue en raison des années de gel, un salaire minimum d'au moins 2000€ bruts ;
- La **compensation de la hausse du coût des énergies** suite à la conjoncture internationale à hauteur de 10 millions d'euros sur l'université de Lille sur 2022 ;
- **L'indexation sur l'inflation** de l'évolution de la Subvention pour Charges de Service Public des universités ;
- **L'abondement supplémentaire de la masse salariale « État » allouée à l'université de Lille à hauteur de 10 millions d'euros**, permettant la republication de l'ensemble des postes vacants de BIATSS sur 2023 et 2024 ainsi que le rattrapage de publication des 74 postes d'Enseignant·e·s et Enseignant·e·s-Chercheur·se·s supprimées depuis 2018 ;
- **Un programme pluriannuel de repyramidage des emplois et un accroissement des possibilités de promotions** dans l'ESRI qui ne laisse pas une partie des collègues sur le bord de la route ;
- **Un programme pluriannuel exceptionnel de rénovation du patrimoine immobilier de l'université de Lille** (400 millions d'euros), pour les amener à la sobriété énergétique et les doter de dispositifs d'extraction d'air permettant de faire face aux pandémies actuelles et futures.

Nom	Prénom	Signature	Composante/service	Métier exercé à U Lille

